

Retour sur la visite de la régie maraîchère de Vannes

Jeudi 16 septembre 2021

Présents : Gérard Thépaut (Maire-Adjoint à la biodiversité, au climat et aux finances, Ville de Vannes), Armelle Manchec (Conseillère municipale, déléguée au Cadre de vie et à l'alimentation), Bruno Noury (Maire de l'Île d'Yeu), Georges Birault (Président du CDA), Claire Audrain (Responsable de production, Direction des Espaces Verts, Ville de Vannes), Ronan Bétin (maraîcher de la régie), Florence Guiton (Responsable Enfance Jeunesse, Mairie de l'Île d'Yeu), Arthur Bouyer (Chargé de mission du CDA), Christine Birault, deux agents municipaux de la Ville de Pornichet.

Plan de la note de synthèse

Introduction	2
Aperçu du site.....	2
Aspects liés à la production	3
Investissements de départ pour la production	3
Choix stratégiques de production	3
Gestion de l'eau.....	4
Aspects liés à la distribution	4
Lien avec les Restaurants Collectifs (RC)	4
Livraison.....	4
Organisation du travail	4
Personnels et statuts.....	4
Collaboration avec les services municipaux	5
Calendrier du projet	6
Les grandes dates	6
La certification Ecocert AB.....	6
Autres fonctions de la régie	8
Conclusion	8
Annexes	10

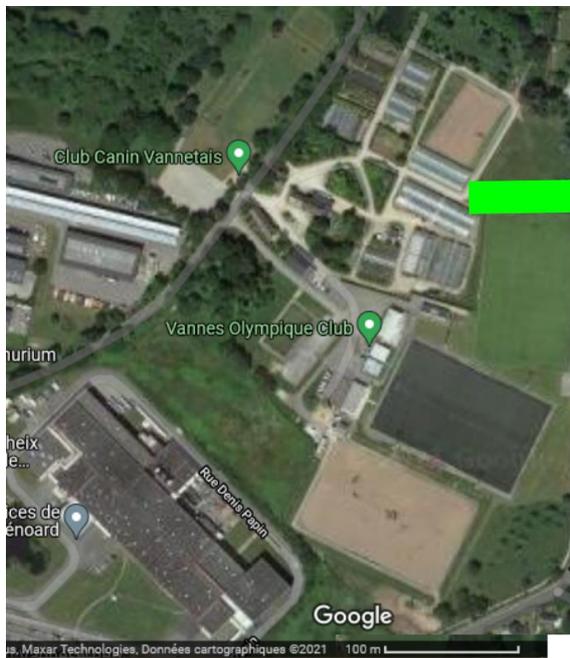
Introduction

Depuis les années 1990, la ville de Vannes, mène une politique volontariste en faveur de la qualité de l'alimentation dans les établissements scolaires. Recrutement d'une diététicienne, cuisine municipale gérée en régie, utilisation de produits issus de filière biologiques et labellisées, développement des circuits courts... La municipalité souhaite aller encore plus loin en proposant la mise en place de sa propre régie de production maraîchère bio.

La commune de Vannes dispose d'une cuisine centrale pour la restauration collective qui fournit 1500 repas par jour. La ville dispose par ailleurs de 5 crèches, dont 3 sont en cuisine sur place.

L'approvisionnement de la cuisine centrale représentant un volume conséquent et des contraintes (traçabilité, sanitaires...) plus complexes, le choix s'est porté vers les crèches en misant sur le créneau de l'éducation au goût des plus jeunes. C'est ainsi que le projet a démarré en 2018 avec pour ambition de fournir une partie des crèches (3 sur 5), soit 170 repas/jour deux fois par semaine plus les goûters. Aujourd'hui, la ferme fournit 5 jours par semaine, et en particulier les produits que les établissements avaient des difficultés à trouver en bio local (légumes, petits fruits).

Aperçu du site



La régie maraîchère de Vannes se situe sur le site de production du Pereno (image de gauche). Ce site comprend les pépinières de la Ville, et désormais une partie est allouée à la production maraîchère. Sur l'image de droite, on voit la partie maraîchage :

- Parcelle à nu, sous le cercle vert à gauche : ancienne parcelle ouverte, aujourd'hui lieu d'implantation du hangar agricole, où sont entreposés les outils, machines et engins,
- Cercle vert en bas : serres principales de production, 900m² de serres où sont cultivés les légumes primeurs et les légumes plus sensibles à l'humidité (tomates...),
- Polygone vert en haut à droite : parcelles de pleins champs, 7000m² au total.

La municipalité de Vannes a fait le choix de diminuer la production de fleurs pour ouvrir cette ferme maraîchère. L'activité de maraîchage a vocation à croître. Deux possibilités sont envisageables : convertir à nouveau de l'espace dédié aujourd'hui à la production horticole, ou prospecter de nouveaux terrains.

Aspects liés à la production

Investissements de départ pour la production

Tracteur (70CV)	27 600,00 €
Vibroculteur	2 520 €
Bineuse 4 rangs maraichere	5 400 €
Herse étrille	3 072 €
Dérouleuse film plastique	3 000 €
Tunnel production avec montage (900m ²)	29 918 €
Arrosage tunnel et plein champ (sans montage)	3 500 €
Lame souleveuse	1 500 €
Bennette portée 1,80m	630 €
Chambre froide + chambre chaude	4 020 €
Monobloc réfrigération	3 056 €
Planteuse de PDT	1 170 €
TOTAL	85 386 €

A cela s'ajoute la clôture du terrain, à hauteur de 30 000€, soit un total de près de **115 000€**

Choix stratégiques de production

La production de la ferme répond aux besoins des 5 crèches de la ville. Le besoin cumulé des 5 établissements correspond à 170 repas par jour, soit 850 repas par semaine. Le choix des produits cultivés s'est porté sur les produits que les établissements avaient des difficultés à trouver en bio local (légumes, petits fruits). De plus, le projet s'attache à l'éducation au goût des plus jeunes, d'où le choix



cda
COMITÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
DE L'ILE D'YEU

d'une diversité de variétés de fruits et légumes (environ 80 variétés au total) plutôt qu'un choix restreint de variétés de base au profit de quantités plus importantes.

Gestion de l'eau

La ferme est raccordée au réseau d'eau potable. Un souhait d'installer des systèmes de récupération de pluie et un bassin de stockage est évoqué. Le système d'irrigation repose sur un goutte-à-goutte installé par le maraîcher.

Aspects liés à la distribution

Lien avec les Restaurants Collectifs (RC)

La régie ne facture pas aux cantines des crèches. Actuellement, les approvisionnements sont faits sous la forme de dons. Leurs coûts sont toutefois estimés par les responsables de la production, sur la base du marché de gros (Rungis), afin de connaître le volume de vente de la ferme et d'évaluer son seuil de rentabilité.

Les approvisionnements sont plus souples avec ***les cuisines sur place des crèches***. Le maraîcher passe en direct avec les cuisiniers pour connaître leurs besoins. Il constitue des paniers en fonction, s'adapte au besoin le plus finement possible, et les commandes peuvent être prises au fur et à mesure, quelques jours à l'avance. Pour fonctionner avec ***la cuisine centrale***, le maraîcher doit anticiper au moins une semaine à l'avance pour préparer la commande puis sa livraison. Les livraisons ont lieu 7 jours à l'avance.

Livraison

Les livraisons sont effectuées par le maraîcher. Un fourgon de la ville est mis à disposition. La ferme dispose de deux caissons de 6m³ pour le stockage : un local ventilé (pour les produits plus résistants type oignons, pommes de terre, autres), et un local réfrigéré (cette chambre froide permet la conservation des légumes d'été jusqu'à la saison des primeurs, au printemps).

Organisation du travail

Personnels et statuts

Le site de la régie maraîchère est intégré au centre de production horticole municipal. La gestion de la régie est effectuée par la ***responsable du centre***. Elle s'occupe des aspects administratifs et épaulé le maraîcher sur la partie gestion de la production et choix stratégiques de la ferme (orientation des cultures, choix des variétés, etc.). La partie production de la régie est gérée par le ***maraîcher*** avec une grande autonomie. Le maraîcher actuel est arrivé en poste en 2020 après l'expérience d'un premier salarié dès 2019. Le premier maraîcher a arrêté suite à des problèmes de santé. Il avait une expérience du maraîchage à grande échelle, un modèle de production assez différent de la production en maraîchage bio diversifié conduit sur la ferme. Le maraîcher actuel est à la fois jeune et dispose d'une



cda
COMITÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
DE L'ÎLE D'YEU

expérience agricole importante (4-5 ans en production maraîchère diversifiée avant de postuler à Vannes). Il est titulaire du BPREA, le Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole. De son propre avis ainsi que de celui de la responsable du centre, l'expérience du maraîcher est importante avant son recrutement, ainsi que son adéquation avec le modèle de production suivi (en l'occurrence « petit maraîchage diversifié »). En effet, le niveau de responsabilité dans la gestion de l'activité et le niveau de connaissance nécessaire à la conduite de la culture sont des facteurs clés du projet. Le profil du maraîcher est central pour la réussite du projet.

Le maraîcher est titularisé au sein de la Collectivité, en catégorie C. Il est en contrat de 35h. La charge de travail étant variable au cours de l'année, les heures supplémentaires sont récupérées au fur et à mesure, et gérée en anticipation par le maraîcher, du fait de la maîtrise de son planning. Il est important de souligner les difficultés qu'ont rencontrés les porteurs du projet de Vannes pour recruter le bon profil de maraîcher. Ils sont passés par les réseaux agricoles, associatifs, interconnaissance, institutions agricoles... plutôt que par les réseaux classiques de recherche d'emplois.

Collaboration avec les services municipaux

- ***Aide des agents des autres services municipaux***

Comme le site est intégré au centre de production horticole municipal, les employés municipaux du service espaces verts peuvent aider le maraîcher : en main d'œuvre (aide ponctuelle sur certaines tâches lors des périodes où la charge de travail est importante), en matériel (mise à disposition/prêt d'engins, d'outils).

- ***Coopération entre services indispensable au respect du contrat de travail du maraîcher, agent titulaire de la Collectivité (cas des prises de congés)***

La collaboration entre les services est importante, notamment au niveau de la gestion des congés. En effet, le maraîcher peut être relayé lors de ses congés. Cela se fait en bonne entente entre les services, et du fait d'une mise en relation facilitée entre lui et les jardiniers. Le maraîcher doit planifier suffisamment à l'avance son activité et procéder aux tâches indispensables avant son départ en congés, tout en communiquant aux collègues les points à surveiller et les tâches à suivre. Il apparaît que la prise de congés ne peut avoir lieu à certaines périodes (l'été notamment), ou à la seule condition d'une complémentarité exemplaire entre le maraîcher et les agents des services municipaux.

De l'avis du maraîcher, il est difficile à ce poste de prendre plus de 15 jours consécutifs de congés. La production se tient toute l'année, il n'y a pas d'arrêt ou de creux majeurs, la période estivale étant toutefois le moment de la pleine production, avec une charge de travail plus importante.

Ces éléments sont à prendre en compte par la Collectivité au moment du recrutement du maraîcher. La personne recrutée doit avoir conscience dès le départ de ces contraintes de calendrier pour la prise de congés et la gestion du temps de travail à l'année.

Calendrier du projet

Les grandes dates

- **2019** : réalisation de l'étude de faisabilité par le GAB56 qui a permis de valider le projet,
- **Printemps 2019** : lancement de l'activité de maraîchage,
- **Jusqu'en 2021 et pour la suite** : déploiement de l'activité pour atteindre sa pleine capacité dans ses conditions foncières et matérielles actuelles. Perspectives de croissance en cas d'acquisitions nouvelles de foncier, hors site de production horticole municipal.

La certification Ecocert AB

Ci-dessous, le calendrier des conversions au label AB des productions végétales par Ecocert :



TS-SC-174 – GUIDE PRATIQUE PRODUCTION VEGETALE EN
AGRICULTURE BIOLOGIQUE – 10/10/2018

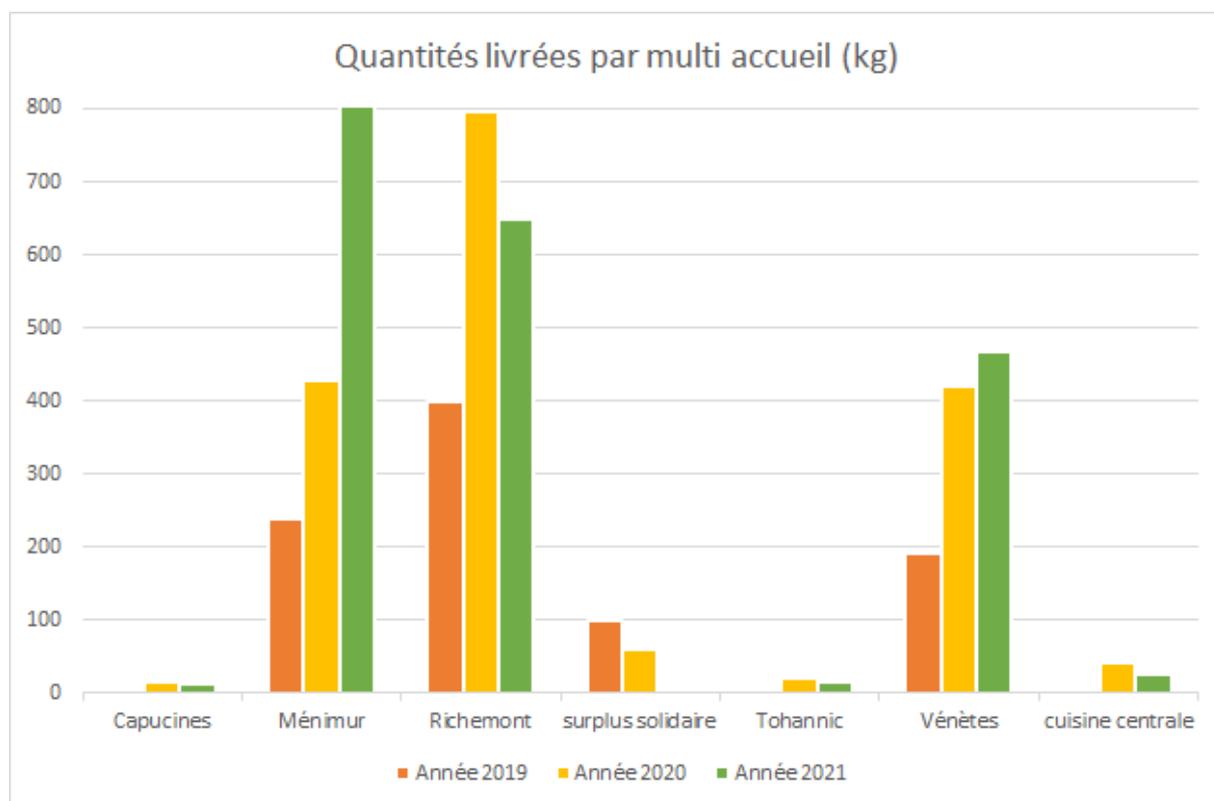
Type de cultures	Durée de conversion	Vente avec référence à la conversion	Vente avec référence à la bio
Annuelles	24 mois	Si <u>récoltée</u> 12 mois après la date de début de conversion de la parcelle	Si <u>semée</u> 24 mois après la date de début de conversion de la parcelle
Semi-pérennes	24 mois	Si <u>récoltée</u> 12 mois après la date de début de conversion de la parcelle	Si <u>récoltée</u> 24 mois après la date de début de conversion de la parcelle
Pérennes	36 mois	Si <u>récoltée</u> 12 mois après la date de début de conversion de la parcelle	Si <u>récoltée</u> 36 mois après la date de début de conversion de la parcelle

Les terrains de la régie maraîchère de Vannes partaient d'une production horticole conventionnelle. Il a donc fallu attendre le cycle complet de conversion, soit **24 mois** pour les productions annuelles et **36 mois** pour les productions pérennes.

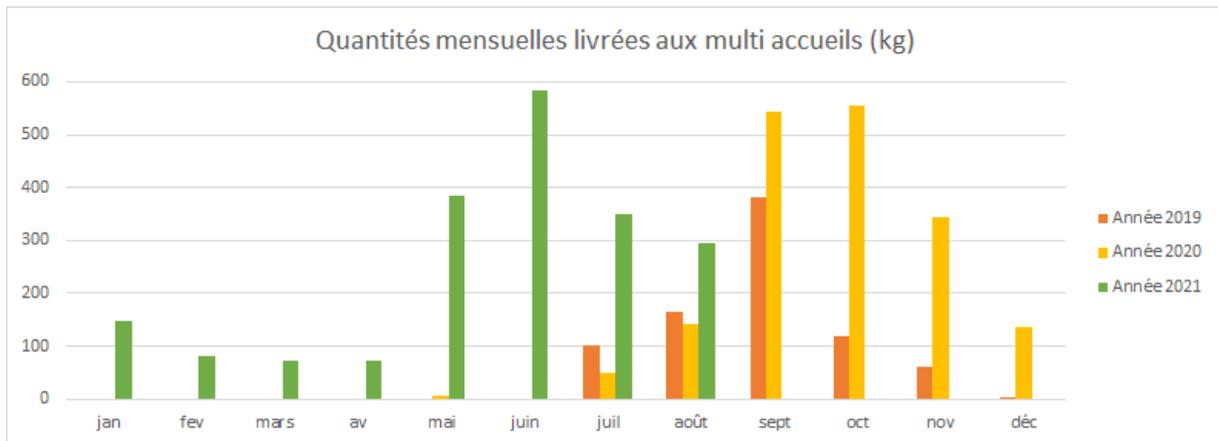
Comparaison des trois premières années de production : 2019, 2020 et 2021

Quantités livrées (en kg) aux établissements

	Capucines	Ménimur	Richemont	surplus solidaire	Tohannic	Vénètes	cuisine centrale	Total général						
Année 2019		238,65	399,23	100		190,2		928,08						
Année 2020	15,15	427	795,95	60	18,65	420,55	40	1777,3	Richemont est la crèche ouverte en juillet et en août					
Année 2021	12,4	815,85	649,55	0	14	466	26	1983,8	Ménimur est la crèche ouverte en juillet et en août					
Quantité livrée (kg)	jan	fev	mars	av	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total général	
Année 2019	0	0	0	0	0	0	100	164,31	381,22	119,1	60,45	3	828,08	
Année 2020	0	0	0	0	6	0	49,5	141,15	543,95	555,7	343,7	137,3	1777,3	
Année 2021	146,4	79,8	71,5	71,35	384,15	584,45	351,05	295,1					1983,8	



Le tableau et le graphique mettent en avant la croissance de la production au cours des trois premières années. La différence entre les quantités livrées aux crèches de Ménimur et de Richemont en 2021 s'explique par l'ouverture de Ménimur et la fermeture de Richemont sur la période estivale. En réalité, l'établissement de Richemont s'approvisionne en plus grande quantité tout au long de l'année que celui de Ménimur.



Ce graphique montre la couverture sur l'année de la production. Celle-ci s'est limitée à la période estivale la première année, a été plus importante en quantité et a duré jusqu'à la fin de l'automne en 2020, et a finalement couvert toute l'année en 2021, soit seulement après trois ans de rodage.

En résumé, le terrain a mis trois ans pour être certifié AB, puis la production a mis trois ans pour être régulière sur l'année entière.

Autres fonctions de la régie

La régie maraîchère a également une **vocation pédagogique**. L'approvisionnement des crèches en est l'illustration. Les liens avec les enfants prennent les formes suivantes :

- Présentation des produits à la cantine (paniers mis à disposition, voire intervention du maraîcher),
- Ateliers dans les établissements par le maraîcher,
- Visites des enfants sur la ferme.

Conclusion

La régie maraîchère de Vannes illustre la transversalité de ce projet au sein de la Collectivité. Le projet repose sur des fondements solides :

- Un **portage politique fort** qui a permis par des actions ponctuelles depuis la fin des années 1990 une sensibilisation des publics (sur le territoire comme au sein de la Collectivité). Ce portage a également permis la mise à disposition de moyens pour lancer le projet de régie, modèle encore innovant car peu développé en France (une poignée de communes seulement ont franchi le pas ces dernières années).
- Une **concertation en interne** avant le lancement du projet. En effet, il existe autant de modèles de régie maraîchère que de régies maraîchères elles-mêmes. La construction du projet dépend de facteurs inhérents à chaque Collectivité. Dans le cas de Vannes, le projet s'est construit sur



cda
COMITÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
DE L'ILE D'YEU

le site de production horticole, avec un fort partenariat avec le service municipal des espaces verts. De plus, il a fallu sensibiliser les personnels des cuisines au travail des produits locaux, bruts, non standardisés. Tout cet équilibre, qui semble aujourd'hui satisfaire la plupart des parties prenantes repose sur une concertation aboutie et menée dès les débuts du projet.

En comparaison, le travail accompli sur l'Ile d'Yeu est déjà une première étape. En effet, par l'action politique traduite dans la création du **Comité de Développement de l'Agriculture (CDA)** en 2014, puis **l'engagement de la Commune** dans la nouvelle association du CDA en 2021, l'appui aux projets agricoles et alimentaires islais est désormais identifié au sein de la politique municipale.

Les actions menées par le CDA depuis ses débuts (par exemple en 2018 : formation des cuisiniers du collège au travail des produits locaux et bio ; en 2020 : ateliers participatifs autour des techniques de cuisines alternatives), ont permis de sensibiliser une partie des personnels des restaurations collectives de l'Ile d'Yeu et des parents d'élèves. Ce travail est à poursuivre.

Enfin, la labellisation du projet alimentaire de l'île en **PAT (Plan Alimentaire de Territoire)** en 2018 via le projet « Terres fert'île » a donné une visibilité du projet en dehors de l'île et l'a ouvert à de nouveaux partenaires, techniques et financiers. Depuis septembre 2021, le PAT de l'Ile d'Yeu est reconnu de niveau 2, c'est-à-dire que le label est attribué pour cinq ans, sur la base d'un plan d'actions dans lequel figurent les projets « Terres fert'île », « Au f'île de l'eau » et « la ferme en régie ». Ces projets sont donc reconnus aux niveaux régional et national et peuvent bénéficier d'appuis extérieurs.

Annexes

Aperçu des serres de production de 900m² :





Aperçu des parcelles de pleins champs :



Aperçu des engins et outils :





Aperçu des infrastructures de stockage (local ventilé à gauche et chambre froide à droite) :

